

**Le Maire,
Maurice BATTAS**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le 5/07/2019
ID : 022-200056703-20190701-DB20190701-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR



N°2019-07-01

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf le 1^{er} Juillet à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 21 Juin 2019, se réuniront en séance publique sous la Présidence de Monsieur Alain JOUANNY 1^{er} Adjoint au Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Alain JOUANNY, Jean-Luc BERTRAND, Jean-Claude QUETTIER, Marie Claire HOURDEL, Loïc TARDY, Monique LE VEE, Florence LE CORVAISIER, Isabelle DESFEUX, Pierre-Anne LE GOPP, Evelyne LE GUEN, Guy RUSSELLE, Yves LAMOUR, Louis BOUZAN, Marie-Pierre COLLIN, Annie GOUEZEL, Brigitte MANON, Jeannine CLOAREC, Noëlla CONNEN, Michel CHEVE, Philippe PLESSIX, Andrée VIOUGEA, Michèle CARMES, Claudine ADAM, Robert ROLANDO, Rémy LE GRAND, Yannick GUILLOU, Françoise MICHEL, Yvon SOULABAIL, Gilbert MALLEDANT, Joël DEFONTENAY, Nelly MORO, Martine BOSCHER, Pascal URO, Guylaine TUDOT, Olivier LE DU.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Maurice BATTAS donne pouvoir à M. Alain JOUANNY
Mme Emmanuelle COTTIN donne pouvoir à M. Louis BOUZAN
M. Patrick DELAMARRE Donne pouvoir à Mme Florence LE CORVAISIER
Mme Nicole LE LANNON donne pouvoir à M. Joël DEFONTENAY
Mme Gwenaëlle GEOFFROY COADIC donne pouvoir à Mme Jeanine CLOAREC
Mme Nathalie LONCLE donne pouvoir à M. Olivier LE DU
M. Joseph LE POTTIER donne pouvoir à M. Jean Luc BERTRAND
Mme MF BLOT LE POTIER donne pouvoir à M. Rémy LE GRAND
Mme Laëtitia MORIN donne pouvoir à Martine BOSCHER

ABSENT / EXCUSE :

SECRETÉAIRE DE SÉANCE : Monsieur Louis BOUZAN

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 44

1) Nouveau lieu de réunion des séances du Conseil Municipal :

Rapporteur : M. Alain JOUANNY, adjoint à l'administration générale et aux ressources humaines

Vu le Conseil d'Etat n°187491 du 01/07/98,

Le Conseil Municipal tient habituellement ses réunions dans une salle qui lui est dédiée ainsi qu'aux mariages située 1 place Emile Guéret.

Cette salle est désormais indisponible pour plusieurs mois suite à l'incendie criminel intervenu le vendredi 14 Juin dernier.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le

ID : 022-200056703-20190701-DB20190701-DE

Il convient donc exceptionnellement de changer de lieu de réunion pour les prochaines séances du Conseil Municipal le temps de la remise en état de la salle affectée habituellement à l'assemblée délibérante.

La publicité des séances sera assurée conformément à la réglementation avec affichage en mairie et une communication sera faite afin d'informer le public du changement de lieu de réunion.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Les séances du Conseil Municipal se tiendront Sal Tremlez, 5 rue Saint-Fiacre pour la durée des travaux de remise en état de la salle 1 place Emile Guéret.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice BATTAS.

